

1. *Débitrice:*

Paysage & Piscine Concept Sàrl.

route de Monniaz 107, **1254 Jussy GE**

2. *Remarques:* Conception, création et entretien d'espaces verts (jardins privés, patios et terrasses, grands ensembles, clôtures, terrains de sport); maçonnerie paysagère de cascades et fontaines, arrosage; implantation, installation et construction de piscines.

La collocation est réservée en raison de la procédure diligente pour M. HALIMI HAZIR contre la faillite présente pendant par-devant la juridiction des prud'hommes cause n° C/2357/2008-3. Le montant de la production sera colloqué définitivement en 1er classe si aucun créancier ne demande la cession des droits de la masse selon l'art. 260 LP dans les 10 jours suivants la publication de l'état de collocation.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. L'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparté aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)

Pour tout renseignement:

Groupe n° 5, tél. 022 388 89 05

Office des faillites

1227 Carouge

(04870412)